

Séance du 5 avril 2022

DCM N° 2022-17

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	24
Date de la convocation		
30/03/2022		
Date d’Affichage		
06/04/2022		

L’an deux mil vingt deux

Et le cinq avril

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s’est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

16 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, SILVESTRI Dominique, FABRIZY Bernard, BERTOLUCCI Marie Christine, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, PORTA Marine, MARTEL Enzo.

8 Membres absents excusés (procurations) :

MME GIAMARCHI Marie Dominique a donné procuration à MME BERTOLUCCI Marie Christine

MME CROCE AJACCIO Catherine a donné procuration à M. FINI René

MM UGOLINI Nuria a donné procuration à MME ALBERTINI Francine

MME LOMBARDO Florence a donné procuration à M. SIMONI Pierre Baptiste

MME DARNAUD Laure a donné procuration à M. POZZO DI BORGO Louis

M. LECA Jean-Louis a donné procuration à M. BIAGGINI Jean

MME NAPPO Michelle a donné procuration à M. SIMONPIETRI Michel

MME FICO Aurélie a donné procuration à M. MARTEL Enzo

5 Absents : PASQUALINI Maurice, MALAFRONTÉ Christine, CAMUZAT Alexandre, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael,

Madame ALBERTINI Francine est nommée secrétaire.

Objet de la délibération : VU l’article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Louis POZZO DI BORGO, 1er adjoint au Maire, présente le Compte de Gestion du Budget Principal.

BUDGET PRINCIPAL :

Approbation du Compte de Gestion 2021.

Il expose que le Compte de Gestion dressé par le Trésorier retrace toutes les opérations comptables de l’année 2021, qu’il constitue la reddition des comptes du Comptable à l’Ordonnateur.

Il précise que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l’état de situation de l’exercice clos, dressé par le Receveur Municipal.

Après s’être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, il demande aux membres du Conseil Municipal d’approuver le Compte de Gestion 2021.

OUI l'exposé de Monsieur Louis POZZO DI BORGO et après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

APPROUVENT

- le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2021.

AUTORISENT

- le Maire ou son Représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

P. MICHEL SIMONPIETRI

